

Note

Destinataire : Réseau d'alphabétisation et de formation de base

Expéditeur : Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Date : **septembre 21, 2022**

Objet : **Planification des services d'alphabétisation 2023-2024 pour les réseaux régionaux**

La présente note vise à fournir au réseau d'alphabétisation et de formation de base des renseignements sur le processus de planification des services d'alphabétisation pour 2023-2024. Le modèle de planification des services d'alphabétisation pour les réseaux régionaux et le tableau de prestation de services qui l'accompagne sont maintenant prêts à être utilisés sur l'Espace partenaires Emploi Ontario.

Veillez noter que le modèle de planification des services d'alphabétisation a été mis à jour pour inclure des questions qui permettront aux réseaux régionaux de transmettre des renseignements sur l'incidence de la demande accrue à l'égard de la prestation de services d'alphabétisation et de formation de base à distance. De plus, le tableau de prestation de services comporte une nouvelle section axée sur les divers types de formation offerts par les fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base.

Tous les réseaux régionaux doivent remplir le modèle de planification des services d'alphabétisation et les tableaux de prestation de services en consultation avec les fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base et les partenaires communautaires compétents des régions qu'ils ciblent.

Le modèle de planification des services d'alphabétisation et les tableaux de prestation de services remplis doivent être envoyés par courriel en pièces jointes à la conseillère ou au conseiller en emploi et en formation du réseau régional avant la fermeture des bureaux le 4 novembre 2022.

Le ministère examinera les plans de services d'alphabétisation et les approuvera au plus tard le 18 novembre 2022. Les réseaux régionaux les distribueront ensuite aux fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base de leur région ciblée afin qu'ils puissent s'en servir et le consulter pour planifier leurs activités.

Durant le processus de planification des activités, les points de prestation de services confirmeront que leurs plans d'activités sont conformes à la planification des services d'alphabétisation de la communauté. Le plan d'activités d'alphabétisation et de formation de

base 2023-2024 pour les réseaux régionaux devrait refléter la planification des services d'alphabétisation.

Nous vous remercions de votre soutien continu au Programme d'alphabétisation et de formation de base. Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau du ministère de votre région.